

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 40 (1943)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

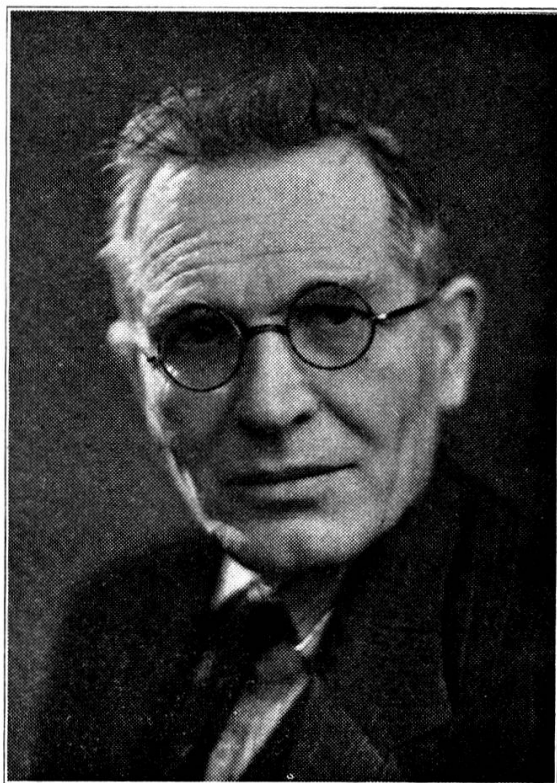
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE



† **Maurice DORSAZ, photographe**

La mort, qui n'épargne personne, frappe parfois durement certains foyers. Ainsi celui de M. Maurice Dorsaz, à Martigny-Ville, qui, en six mois, vit s'abattre deux fois sur lui la terrible faucheuse. Au mois de juin dernier, M. Dorsaz perdait sa chère épouse et, depuis lors, il en était resté très affligé. Le 21 décembre, après huit jours de maladie, il partait à son tour pour un monde meilleur, âgé de 61 ans.

Comme c'est à lui que je dois, pour une bonne part, mes débuts en apiculture, je me fais un devoir de reconnaissance de retracer sa carrière en quelques lignes. Originaire de Liddes, M. Dorsaz partit à l'âge de 16 ans pour l'Amérique où il resta pendant sept ans. De retour au pays, il vint s'établir à Martigny et en 1910 il construisit sa maison où il ouvrit un atelier de photographie très fréquenté. L'année suivante, il débutait en apiculture et installait dans son jardin un rucher qui devint rapidement très prospère. M. Dorsaz soignait ses abeilles avec amour et leur consacrait tout le temps libre que lui laissait son travail de photographe. En 1918, il participait au concours de ruchers avec

42 colonies. Il fit de l'apiculture pastorale et s'intéressait à l'élevage de reines qu'il pratiquait pour les besoins de son rucher. Malheureusement, il fut obligé d'éloigner son rucher de sa demeure, son épouse ayant été deux fois en danger de mort des suites d'une piqûre d'abeille. Puis il vendit son rucher et resta une dizaine d'années sans abeilles, mais il n'avait pas perdu le feu sacré et, en 1937, il rachetait le rucher d'un collègue défunt, puis celui de son cousin. Disposant de plus de temps, son fils le secondant à l'atelier, il passait son temps parmi ses abeilles qui, maintenant, attendent paisiblement le renouveau, mais ne reverront plus leur ami.

Que ses enfants si durement éprouvés reçoivent ici l'expression de notre profonde sympathie. *E. M.*

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués de la Romande est fixée au 6 mars, à 10 heures précises, Restaurant du Théâtre. L'ordre du jour paraîtra dans le numéro de mars.

Collecte de miel pour soldats tuberculeux

MM. les présidents de section voudront bien se charger de concentrer les quantités recueillies dans leur section. Des instructions leur seront données par circulaire sur les expéditions à faire, quand nous les aurons nous-mêmes reçues.

Nous savons bien que les quantités actuellement disponibles en miel sont minimales. Aussi, à défaut de miel, on peut donner des coupons de miel et faire un don en argent grâce auquel le Comité central pourra acheter du miel, s'il en trouve encore. À défaut, ces dons seront judicieusement répartis. Un rapport sera fait et publié.

La clôture de la souscription est fixée à fin février.

Le Comité.

Cartes en couleurs

Nous vous offrons ces jolies cartes à 15 ct. par dix cartes ; à 12 ct. par cent cartes — contre versement des sommes correspondantes à notre compte de chèques II. 1480.

Bascules pèse-ruche

Nous sommes encore sans nouvelles à ce jour de nos fournisseurs. Si nous n'en recevons pas à fin mars, nous réexpédierons, sans frais, les sommes versées à notre compte de chèques.

Schumacher.



Conseils aux débutants

Février 1943

Les « conseils » sont réduits à leur plus simple expression pour ce mois et cela pour deux raisons. Il n'y a pas grand'chose à faire au rucher pour le moment. Il y a eu chez nous deux ou trois sorties, modestes, avec expulsion de quelques cadavres et détritiques, consommation modeste aussi. En somme, hivernage normal jusqu'à présent dont on peut augurer une situation normale aussi des populations et des provisions. Mais le temps peut changer et cela brusquement, c'est pourquoi je vous conseille, mon cher débutant, d'aller régulièrement faire une tournée près de vos ruches et de voir si tout est en ordre, si vos toits et soubassements sont bien assujettis, car des coups de vent ou de bise peuvent fort bien survenir et bousculer tout ce qui ne tient pas solidement. Et ce serait désastreux à cette époque.

On a déjà entendu quelques timides cris d'oiseaux, trompés par tels rayons de soleil ; on voit quelques bourgeons se gonfler sensiblement, quelques crocus sortent un nez curieux de voir le temps qu'il fait... Mais heureusement les nuits sont encore froides, régulièrement, avec trois, quatre degrés en-dessous de zéro, au moins dans notre région. Ailleurs, c'est mieux sans doute ou pire selon les appréciations. Autrement dit, on s'approche tout doucement du moment où, tout à nouveau, on pourra admirer une fois de plus les œuvres de Celui qui sait si bien « emmancher » les cerises ou les vernir de ce brillant incomparable et si attrayant que tous, jeunes et vieux, savent apprécier.

La deuxième raison pour laquelle cette page doit être courte,

c'est que nous avons une série d'articles d'un très grand intérêt à vous offrir.

Et, tout d'abord, une très bonne nouvelle vous sera donnée par le Service fédéral de ravitaillement. Nous vous la communiquons avec une joie aussi grande que sera la vôtre et avec la plus vive reconnaissance envers nos autorités qui comprennent si bien notre situation. Mais n'oubliez pas que vous devez vous constituer une réserve inattaquable, dite « de fer », contenant deux kilos par colonie, ceci en prévision d'une impossibilité, toujours possible, d'importation de cette précieuse denrée. Nous devons nous convaincre que nous aussi, apiculteurs, nous avons à prendre comme mot d'ordre le beau mot et la belle obligation de « servir », mot et chose si longtemps méprisés, alors que pourtant nos pays chrétiens auraient dû les mettre en pratique, puisque ce fut le résumé et l'essence de la vie de Celui que nous appelons « notre Seigneur ». Espérons que l'affreuse guerre actuelle aura au moins ce résultat de nous faire tous des « serviteurs », dans le plus beau sens de ce terme.

La collecte de miel en faveur des soldats tuberculeux, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, sera sans doute difficile, mais, malgré toutes les objections, il faut qu'elle donne un bon résultat. Nous comptons sur l'activité de nos présidents de section et sur les membres dévoués de chacune de nos localités de Suisse romande. Ainsi qu'il est dit ailleurs, à défaut de tout miel, on peut donner des coupons, encore valables, accompagnés d'un don en argent dont il sera fait le meilleur usage. Cela sera aussi une bonne façon de « servir ».

Notre Comité central a tout un programme d'activité, mais il ne peut rien sans votre collaboration à tous. Il faut que nous devenions de plus en plus solidaires, que notre corporation fasse de plus en plus son œuvre pour la sécurité et la prospérité du pays.

Donc, bon courage et bonne volonté chez tous.

St-Sulpice, 22 janvier.

Schumacher.

Attribution de sucre pour l'approvisionnement des ruches au printemps 1943

(Sauf avis contraire, les présentes prescriptions entrent immédiatement en vigueur.)

Valable jusqu'au 31 mai 1943.

a) *Ayants-droit.* Tous les apiculteurs, au sens du chiffre IV/9 a des Instructions de l'OGA, du 2 mai 1942, concernant l'interdiction de cession et d'acquisition et le rationnement des conserves de fruits et du miel, ont droit à l'attribution de sucre pour l'approvisionnement des ruches au printemps 1943. C'est à l'office compétent qu'il importe de décider, en se fondant sur la liste des api-

culteurs qu'il détient (formule OGA/H 10), si telle ou telle personne peut être considérée comme apiculteur. Les organes de contrôle doivent veiller à ce que tous les apiculteurs, ne résidant pas dans la région de leur ressort, figurent sur la liste des apiculteurs en qualité de « non ayants-droit ». Les apiculteurs qui possèdent des ruches dans plusieurs communes ou cantons, ou qui transportent leurs ruches d'un endroit à un autre, devront retirer l'ensemble de leurs besoins en sucre pour abeilles, pour toutes leurs ruches, auprès de l'office de leur commune de domicile. Les listes d'apiculture, le cas échéant, la collaboration des associations d'apiculteurs. Les listes d'apiculture devront être complétées dans ce sens. On demandera à cet

b) *La base de l'attribution de sucre pour abeilles* est constituée par le nombre des colonies d'abeilles hivernées, constaté lors du contrôle final, le 31 décembre 1942, tel qu'il figure sur la formule OGA/H 10 ou encore sous pos. 1 de la formule OGA/H 9 b (recto), compte tenu de corrections éventuelles au sens de la lettre a) ci-dessus.

c) *Volume de l'attribution*. Chaque apiculteur a droit à une attribution de 5 kg. de sucre par colonie d'abeilles hivernée ; le nombre des colonies figurant dans l'inventaire à fin décembre 1942 fait règle en l'occurrence.

Élevage des reines. Les apiculteurs qui pratiquent l'élevage des reines et qui ont besoin, à cet effet, d'un contingent spécial de sucre en poudre, seront tenus de présenter, à l'organe de contrôle compétent, une requête dûment motivée et attestée par la société locale d'apiculture.

La réserve de sucre, de 2 kg. par colonie, prescrite par la circulaire N° 167 du 3 juillet 1942, doit être maintenue (2 kg. pour chacune des colonies inventoriées au 31 décembre 1942).

d) *Attribution de Gc de sucre pour abeilles*. Il sera délivré, à titre d'attribution de sucre pour abeilles, des Gc spéciaux (groupe d'acquisition 1), de couleur jaune-or et munis de la surcharge, imprimée en rouge, « Sucre pour abeilles ». Ces Gc seront valables du 1er février au 30 avril 1943. Pour l'élevage des reines, on délivrera également des Gc « Sucre pour abeilles » ; toutefois, après la péremption de ces derniers, on remettra des Gc « Sucre » ordinaires.

e) *Inscription des attributions*. L'office compétent indiquera les attributions de Gc « Sucre pour abeilles », faites pour l'approvisionnement des ruches au printemps 1943, sur la formule OGA/H 10, dans les colonnes prévues à cet effet. En outre, les Gc ainsi délivrés devront faire l'objet d'une inscription sous rubrique 4 b, sur les formules OGA/H 9 b (que l'office détient) et H 9 c (à apporter par l'apiculteur). Les attributions de sucre pour l'élevage des reines devront être mentionnées, sur la formule OGA/H 10, sous la rubrique prévue à cet effet, ainsi que sous pos. 4 d des formules OGA/H 9 b et H 9 c, avec l'indication « Sucre pour reines ».

Avis aux détenteurs de bascules

Ce n'est pas sans intérêt que les apiculteurs, du moins ceux qui méritent ce nom, ceux qui lisent le « Bulletin », et ne possédant pas de bascule, ont pris connaissance des tableaux des pesées indiquant les augmentations durant l'été dernier.

L'apiculteur soucieux du bien-être de ses protégées tient aussi à connaître les diminutions, c'est-à-dire la consommation des provisions durant l'hiver. Nos stations de pesage sont là pour leur donner ces renseignements utiles. C'est pourquoi je me permets de prier tous les détenteurs de bascules de bien vouloir me faire parvenir leurs pesées, simplement sur carte postale, une pesée à la fin de chaque mois de novembre, décembre et janvier, d'ici au 10 février prochain. D'avance merci.

Delémont, le 14 janvier 1943.

Jos. Walther.

Annonces 1943

Notre service des annonces continue à se développer. Il devient même encombrant puisque, pendant les mois d'été tout au moins au moment où les articles intéressants ou instructifs de notre *Bulletin* sont lus et appréciés, il prend 9, 10 et jusqu'à 13 pages à leur détriment. Nous avons entendu dire que notre journal devait être un organe d'instruction et d'émulation et non une feuille d'annonces.

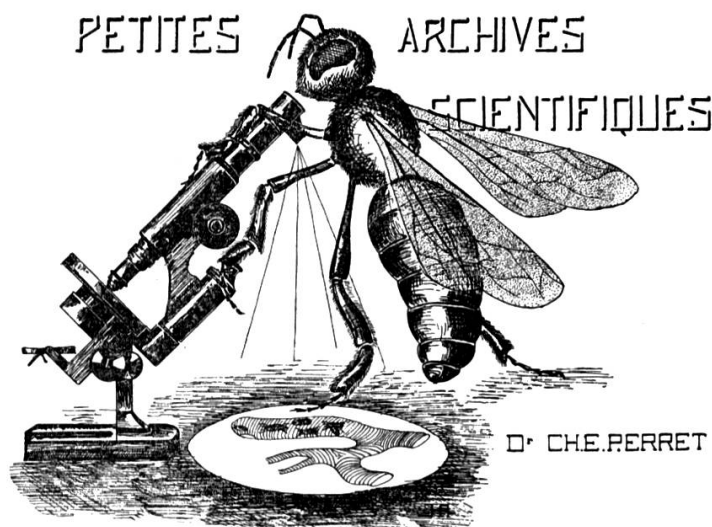
A cause du coût toujours en augmentation de tout ce qui concerne l'imprimerie et dans le but de restreindre le nombre de pages utilisées pour des annonces, nous nous voyons obligés d'augmenter notablement leur prix.

Dès le 1er janvier 1943, elles coûteront : page couverture, fr. 85.— ; une page, fr. 80.— ; $\frac{1}{2}$ page, fr. 40.— ; $\frac{1}{4}$ de page, fr. 20.— ; $\frac{1}{8}$ de page, fr. 10.— ; $\frac{1}{16}$ de page, fr. 5.—.

Des petites annonces seront acceptées. Elles doivent être fournies par des membres de la Romande. Elles ne peuvent concerner que des affaires de minime importance (ne dépassant pas la valeur d'une vingtaine de francs). Les annonces commerciales ne sont pas admises dans cette rubrique. Les petites annonces coûtent 10 ct. le mot, minimum fr. 3.—. Pour bénéficier de ces prix, elles *doivent être payées d'avance*.

Les % sont supprimés. Tous les ordres doivent parvenir à l'annoncier avant le 16 du mois. Les annonces arrivant après cette date et qu'il serait encore possible de faire passer à l'imprimerie pour le *Bulletin* du mois suivant seront passibles d'une surtaxe de fr. 1.—.

L'annoncier : *Charles Thiébaud.*



Relations entre les phénomènes météorologiques et la production du nectar

Depuis toujours, notre *Bulletin* publie pendant les mois d'été des tableaux de « Pesées des ruches sur balance ». Chacun les consulte avec intérêt, on est curieux de savoir ce qui se passe chez le voisin, car rien n'est plus capricieux que la récolte du miel ; elle est le thème des conversations entre apiculteurs : quand il y a apport, ils se contentent de l'enregistrer avec le sourire ; si, au contraire, il y a diminution, chacun y va de son explication : « Il fait trop sec... Sans cette sale bise, ça donnerait... Il faudrait des nuits plus chaudes... L'orage a tout gâté, il a coupé la miellée. » Formules toutes faites, qu'on a toujours entendues des aînés et qui se transmettent sans contrôle de génération en génération. Une chose cependant est frappante : dans toutes ces appréciations, on fait intervenir les phénomènes naturels, on leur reconnaît une influence sur la production du nectar. C'est juste, c'est scientifiquement juste, mais ces remarques empiriques, ces vérités qu'on considère comme évidentes par elles-mêmes, me paraissent insuffisantes parce que basées sur un seul facteur, alors qu'il doit y avoir, au contraire, une interdépendance des phénomènes. J'irai même plus loin et je pense que non seulement les phénomènes du moment interviennent, mais que les conditions atmosphériques de l'année précédente jouent un rôle important. C'est ce que je vais essayer de démontrer :

Les plantes possèdent la propriété remarquable d'absorber le gaz carbonique de l'air ; elles le décomposent en oxygène qui se dégage et en carbone qui reste dans la plante ; ce carbone, élément essentiel des végétaux, permet la synthèse de nouveaux corps dont la plante se nourrit et dont l'un des plus importants est le sucre

(glucose ou saccharose). C'est ce qu'on nomme l'assimilation ; or, dans certaines périodes de sa vie, la plante assimile plus qu'elle ne consomme ; l'excès de l'assimilation est alors mis en réserve dans certaines parties de la plante, réserves qui seront utilisées l'année suivante ; l'abondance de ces dernières est évidemment fonction du temps qu'il a fait ; on peut donc admettre que si l'été a été beau, comme celui de 1942 par exemple, la plante sera richement pourvue et l'année qui suivra aura des chances d'être « bonne pour l'apiculteur », si toutefois les conditions atmosphériques du moment sont favorables.

Ces considérations me permettent d'établir l'hypothèse suivante :

La production du nectar sera faible ou nulle dans deux cas :

1) lorsque l'été de l'année précédente n'aura pas été favorable à la synthèse des composés organiques et à l'emmagasiner de réserves abondantes, quelles que soient les conditions atmosphériques du moment ;

2) lorsque l'été de l'année précédente aura été favorable, mais que les conditions au moment de la sécrétion sont mauvaises.

La sécrétion sera abondante si les deux conditions sont remplies.

Or, qu'entend-on par conditions favorables ou défavorables ? C'est précisément ce qu'il faut définir ; c'est là le problème à résoudre ; sa solution exige la connaissance approfondie des phénomènes atmosphériques d'une part, du mécanisme de la sécrétion du nectar d'autre part. Cela permettra ensuite d'établir la corrélation entre ces deux groupes de phénomènes ; cela fait, nous pourrons en connaissance de cause aborder le travail pratique qui consistera en observations minutieuses et rigoureusement exactes ; elles seront longues et s'étendront probablement sur plusieurs années. Enfin, l'étude de toute cette documentation permettra de tirer des conclusions, d'établir une loi. Cette dernière présentera un gros intérêt scientifique, mais pratique aussi, car si l'on peut prévoir une récolte, l'apiculteur pourra prendre ses dispositions en conséquence ; il agira différemment s'il n'y a rien à espérer.

J'ai appris que le Comité de la Romande s'intéressait à ces questions, qu'il désirait même arriver à une solution et que, pour atteindre ce but, il se proposait d'installer et d'équiper plusieurs postes d'observations. Qu'il en soit félicité et remercié. Je lui dédie donc ces quelques suggestions qui constituent une méthode de travail ; qu'il veuille bien les examiner et s'il pense que cela peut être utile, je veux bien, dans une série d'articles, exposer certains points plus en détail.

Dr Ch.-E. Perret, Crêt-du-Loche.

Etat des maladies contagieuses des abeilles en Suisse en 1942

Extrait du « Bulletin du Département fédéral de l'économie publique »

<i>Cantons</i>	<i>Acariose</i>			<i>Loque américaine</i>			<i>Loque européenne</i>		
	<i>Ruches</i>	<i>Colonies</i>	<i>Dont malades</i>	<i>Ruches</i>	<i>Colonies</i>	<i>Dont malades</i>	<i>Ruches</i>	<i>Colonies</i>	<i>Dont malades</i>
Zurich	—	—	—	8	185	45	—	—	—
Berne	2	28	6	25	267	68	—	—	—
Lucerne	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Uri	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Schwyz	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Unterwald-le-Haut	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Unterwald-le-Bas	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Glaris	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Zoug	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fribourg	7	64	12	5	28	7	9	104	13
Soleure	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bâle-Ville	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bâle-Campagne	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Schaffhouse	—	—	—	1	18	1	—	—	—
Appenzell Rh.-Ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Appenzell Rh.-Int.	3	20	8	—	—	—	—	—	—
St-Gall	1	5	—	—	—	—	—	—	—
Grisons	—	—	—	4	41	12	8	120	18
Argovie	—	—	—	8	84	17	—	—	—
Thurgovie	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tessin	—	—	—	8	103	24	3	32	9
Vaud	21	183	48	24	298	117	6	132	10
Valais	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Neuchâtel	4	110	10	—	—	—	—	—	—
Genève	3	17	13	—	—	—	2	10	2
Totaux	41	427	97	83	1024	291	28	398	52
<i>Mois</i>									
Janvier	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Février	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mars	3	30	13	—	—	—	—	—	—
Avril	13	99	28	12	131	33	—	—	—
Mai	6	42	8	3	40	5	2	10	2
Juin	1	2	1	10	125	34	7	136	12
Juillet	7	62	14	9	106	42	3	67	3
Août	3	52	7	31	389	79	15	182	34
Septembre	—	—	—	7	98	28	1	3	1
Octobre	4	117	20	5	67	42	—	—	—
Novembre	3	18	6	6	68	28	—	—	—
Décembre	1	5	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	41	427	97	83	1024	291	28	398	52
Totaux de 1941	53	713	165	87	814	246	21	256	47
Aug. par rap. à 1941	—	—	—	—	210	45	7	142	5
Dim. par rap. à 1941	12	286	68	4	—	—	—	—	—

Le rendement de l'apiculture suisse

Le *Bulletin* de janvier 1943 contient un article intéressant de M. E.-P. Townley, au sujet du rendement de l'apiculture en Suisse, où nous lisons : « Les méthodes appliquées en Suisse et les ruches que l'on y trouve sont complètement surannées. » Plus loin : « La ruche D.-B., qui est la plus répandue en Suisse romande, est inutilisable pour l'application des méthodes modernes. »

Pour mon compte, ensuite d'expériences faites depuis plus de vingt ans et sans craindre les sarcasmes, je souscris aux idées émises ci-dessus par M. Townley, car ces expériences me permettent d'affirmer que l'on peut augmenter notablement la quantité de rendement, tant par de *nouvelles méthodes que par la construction plus rationnelle des ruches*. Alors que pour mes D.-B. la moyenne annuelle est de 6 à 7 kg., six autres ruches d'une construction nouvelle arrivent à une moyenne annuelle contrôlée de 14 à 15 kg. et cela régulièrement depuis une dizaine d'années.

Il est infiniment regrettable de vouloir s'ancrer dans l'idée que nos ruches Dadant soient idéales, parfaites, qu'il ne soit plus possible de faire mieux et de réaliser des progrès dans la construction de nos ruches. Ils sont très nombreux les articles du *Bulletin* qui découragent ceux qui voudraient tenter de construire autre que des Dadant ou des Bürki. L'on coupe les ailes aux chercheurs, l'on va à l'encontre du progrès et de l'amélioration de l'apiculture suisse.

Il apparaît pourtant que pour l'intérêt général il serait préférable de favoriser ces chercheurs, de comparer, de contrôler sans parti pris les résultats obtenus, d'adopter le système qui donnera le meilleur rendement, d'abandonner enfin les ruches désuètes et disparates.

L'article suivant a été rédigé en décembre 1942, soit avant la parution du dernier *Bulletin*, je le fais parvenir à la Rédaction à l'intention des chercheurs et progressistes.

Un cadre suisse standard

Nous avons en Suisse plusieurs genres de cadres de différentes dimensions causant de sérieux ennuis pour le commerce, l'apiculteur et le constructeur.

Les possesseurs de Dadant ne peuvent sans inconvénients acheter des colonies sur cadres Bürki. L'achat de nucléus sur cadres Dadant n'est pas avantageux pour l'apiculteur possédant des Bürki, Alpina ou autres genres. Cette diversité présente des difficultés aux constructeurs et renchérit incontestablement notre matériel apicole.

Il est par conséquent fort souhaitable que des moyens soient pris tendant, dans un avenir plus ou moins rapproché, à créer

un cadre suisse standard. Il serait si agréable de pouvoir sans ennui procéder aux achats de colonies et de matériel, dans toutes les régions de notre petite Suisse.

Sans doute la standardisation du cadre présentera de sérieuses difficultés. Il serait bien cruel d'obliger un possesseur de Dadant d'abandonner ce système, de transvaser ses colonies du jour au lendemain. Il ne faudrait certes pas en arriver à de telles mesures. Si un jour ce cadre standard est réalisé, le changement pourrait être imposé dans un délai assez long. L'on pourrait procéder par étapes. Pendant une première période de dix ans, la construction des différents types existants serait encore autorisée sous certaines conditions. A partir de ce délai, les anciens cadres seraient tolérés, mais les constructions nouvelles devraient être conformes pour le cadre suisse. Ainsi, petit à petit, l'on réaliserait un progrès appréciable.

(*A suivre.*)

Apiculture et arboriculture

(*Suite et fin.*)

Les colonies.

Si bien que soient disposés le verger et les ruches, il n'y aura pas de résultats probants tant que les colonies n'ont pas atteint leur maximum de population au moment de la floraison des arbres fruitiers.

Il a été prouvé qu'environ 12 kg. d'abeilles sont nécessaires pour féconder à son maximum un hectare planté d'arbres fruitiers arrivés à leur plein développement. Or, en général, une ruche arrive à 3-4 kg. au plus à cette époque de l'année. Il ne suffit cependant pas, comme on pourrait le croire, de multiplier les ruches : il est nécessaire d'augmenter la force de chaque colonie. Chaque apiculteur a pu, en effet, remarquer qu'une forte colonie travaillera malgré des conditions atmosphériques défavorables, alors que les autres ruches auront cessé toute activité. C'est d'après cette observation que la ruche à nid à couvain divisible a été créée. Une telle ruche peut donner une colonie sur 20 cadres d'abeilles, dont 8 à 10 de couvain, à une époque où une colonie logée dans une ruche ordinaire ne comprendra que 10 cadres d'abeilles, dont 4 à 5 de couvain. Il a été formellement prouvé qu'une ruche à nid à couvain divisible remplace non deux ruches ordinaires, mais au moins quatre ou cinq pour la fécondation des fleurs.

Il est incontestable que cette solution présente de nombreux avantages : économie de matériel, économie de travail apicole, économie de place et, ce qui est important de nos jours, économie de sucre. Contrairement à la croyance générale, il n'est pas nécessaire de nourrir davantage une ruche forte au printemps, elle peut

se suffire à elle-même ; c'est là un fait certain que j'ai expérimenté moi-même.

Comment peut-on obtenir une forte colonie au printemps ?

Il y a trois façons d'amener une colonie à sa force maxima à temps pour la floraison des arbres fruitiers :

1) Par la réunion de deux colonies. Cette méthode a l'inconvénient de gaspiller une reine ; d'autre part, l'efficacité de la réunion de vieilles abeilles au printemps est douteuse.

2) Par l'adjonction de « package bees ». En Amérique, on peut acheter au printemps un certain poids d'abeilles, sans reines, qui permet ainsi de renforcer les colonies faibles. Mais on ne peut encore en trouver en Suisse.

3) Par l'utilisation d'une ruche moderne. C'est de beaucoup la meilleure solution.

J'entends par ruche moderne, une ruche à deux corps donnant un nid à couvain divisible et à parois doubles et isolées. Cette ruche permet à une colonie d'hiverner dans de bien meilleures conditions, d'économiser ses forces et ses provisions, et partant, de se développer beaucoup plus rapidement au printemps. D'autre part, l'isolation empêchera qu'une brusque chute de température ne refroidisse le couvain ou n'arrête la ponte de la reine.

Orientation de la ruche.

L'orientation de la ruche a aussi son importance pour le bon développement de la colonie. Autant que possible, l'entrée doit faire face à l'est, afin de recevoir les premiers rayons du soleil, pourvu que le vent dominant de la région ne vienne pas de cette direction.

Dans les régions tempérées, telle que la vallée du Rhône, il est préférable de placer les ruches de telle façon que l'après-midi elles soient à l'ombre. Si elles sont disposées dans un verger, cette condition sera remplie automatiquement. Une ruche exposée à une trop grande chaleur a tendance à essaimer et à piquer, ce qui n'est pas à négliger.

Si ces quelques lignes pouvaient provoquer un échange de vues, soit par le journal, soit directement, elles auraient atteint leur but et j'en serai très heureux. *J.-P. Townley, Blonay s/Vevey.*

Rapport sur le cours de comptabilité

*donné à la Société genevoise d'apiculture
et présenté à l'assemblée générale du 22 novembre 1942.*

Le cours de comptabilité, organisé par la Société romande et annoncé dans le *Bulletin* N° 4 d'avril 1941, a eu d'heureux résultats. En effet, après que le vice-président de notre société a eu participé à ce cours, la Genevoise a inscrit cet enseignement au programme du cours d'apiculture donné l'année dernière

et dont le soussigné a demandé son organisation. La première leçon s'est donnée en notre local habituel le 13 octobre 1941, participation fort nombreuse et vente de 48 cahiers. La seconde leçon eut lieu le 10 novembre 1941 et la dernière, au cours de laquelle il a été procédé à une récapitulation, s'est déroulée le 8 décembre 1941.

La seule difficulté, si l'on peut appeler ça une difficulté, consistait à établir l'inventaire de son rucher. Chacun se promet de le faire consciencieusement et la fin de l'année apicole arrive ne voyant rentrer que 10 cahiers pour être envoyés à Brougg. Je dis que 10 cahiers, mais c'est là déjà un succès et Brougg ne nous l'a pas caché dans la lettre d'envoi des cahiers qui nous ont été retournés. Brougg, tout en félicitant les Genevois de l'effort fourni, nous encourage de persister dans cette voie et nous espérons bien cette année augmenter ce chiffre. Evidemment, un gros facteur faisait défaut pour l'établissement des comptes : presque tous les apiculteurs négligent malheureusement de prendre des notes au cours de l'année, ce qui a empêché de marquer le temps passé aux ruchers. Cette indication a été évaluée et il faut s'attendre à des variations avec les chiffres que nous retrouverons cette année. Chacun a compris l'utilité de ces inscriptions et les nombreux services qu'elles peuvent nous donner. Pour les dix apiculteurs qui nous ont remis leur cahier, le premier pas est fait et les premières difficultés vaincues, il n'y a plus qu'à continuer.

Je ne veux pas, et je n'en ai pas le droit d'ailleurs, entrer dans les résultats de ces comptabilités, mais je puis vous dire que le coût du miel varie entre fr. 2.84 et fr. 10.— le kg.

Cette énorme différence peut vous paraître anormale, c'est pourquoi j'ai fait une enquête auprès des deux apiculteurs en question pour pouvoir vous faire comprendre tous les enseignements que peut donner une comptabilité lorsqu'on se donne la peine de l'étudier et pas seulement d'inscrire des chiffres pour s'en débarrasser. L'apiculteur dont le miel revient à fr. 2.84 est un homme du métier, il a son rucher à proximité de sa maison. Résultat : pas de perte de temps pour se rendre au rucher. Les opérations sont faites avec méthode et les abeilles ne sont visitées qu'en cas de nécessité. L'apiculteur dont le miel revient à fr. 10.— n'a pas encore beaucoup d'expérience, c'est un jeune apiculteur malgré ses cheveux grisonnants. Son rucher est à environ une demi-heure de son domicile. Résultat : la moindre opération l'oblige à se rendre à son rucher, lui fait perdre une heure sur la route, heure pendant laquelle il ne fait rien, mais où le coût de son miel augmente. En outre, ayant toutes ses reines à remplacer en automne, il remit cette opération au printemps, s'étant mis dans la tête de faire l'élevage de reine. Idée très bonne, mais qu'il ne fallait pas suivre, car, si l'apiculteur propose, les abeilles disposent et au printemps notre jeune apiculteur trouve deux ruches bourdonneuses, en outre une autre est orpheline, alors vous voyez le résultat et quoi d'étonnant que son miel lui revient plus cher, aussi je vous assure qu'il ne remettra plus le changement de ses reines au printemps, j'en réponds pour lui.

Pour revenir à notre cours, je vous signale que grâce à l'intervention de notre infatigable président auprès de la Romande, cette dernière offre à chaque apiculteur qui envoie sa comptabilité à Brougg par l'intermédiaire de la société un cahier de comptabilité lui permettant de tenir ses comptes pour l'année suivante. Tous les apiculteurs de la Genevoise s'étant conformés à cette petite exigence ont reçu le cahier et nous remercions notre président pour cette heureuse intervention.

Pour cette année, je me propose de donner au cours d'une séance les directives nécessaires pour tenir la comptabilité, ceci à l'intention de ceux qui voudraient faire le petit effort d'établir leur inventaire.

Je veux également mettre les apiculteurs en garde contre certains bruits répandus au sujet de cette comptabilité, bruits qui laissent supposer que les renseignements que nous donnons à Brougg vont se retourner contre nous en ce sens que l'Etat saura ce qu'il peut prélever éventuellement chez les apiculteurs au point de vue impôts. Cette version est fausse. Si l'Etat veut percevoir

des impôts quels qu'ils soient, il ne se basera pas sur nos comptabilités, mais il édictera purement et simplement des arrêtés et même s'il devait s'agir d'un prélèvement sur la fortune.

Je puis vous assurer que Brougg n'utilise les renseignements que nous leur fournissons uniquement pour les statistiques et c'est grâce à ces statistiques que nous pouvons revendiquer l'augmentation du prix du miel par exemple et pour ne prendre que ce cas.

Pour terminer, je ne puis que vous inviter à établir votre comptabilité et de suivre le cours qui sera donné en janvier ou en février. D'autre part, je me ferai un plaisir, comme l'année dernière, de donner en particulier tous les renseignements que vous voudrez bien me demander.

Genève, le 22 novembre 1942.

Horrisberger, vice-président.

La nourriture des abeilles et leurs maladies

(Suite du N° 11, novembre 1942)

5. Mais si nous voulons confier aux abeilles la préparation de leurs provisions, nous devons aussi leur laisser le *temps nécessaire* pour accomplir ce travail.

Les principes fondamentaux d'un nourrissage rationnel vous sont connus ; on ne saurait trop insister sur leur importance. Le premier est *nourrir de bonne heure*. Août est le mois du nourrissage. A ce moment, les abeilles trouvent encore le pollen dont elles tirent des éléments indispensables. Elles trouvent aussi la chaleur nécessaire à la transformation du sucre.

Le second principe n'a pas moins d'importance : *le meilleur nourrissage du printemps est le nourrissage suffisant en automne*. Ce dernier doit être assez abondant pour durer au moins jusqu'en mai. Les rayons supplémentaires contenant des provisions operculées peuvent être retirés pour l'hiver et rendus aux colonies au printemps. Il est dangereux d'administrer au printemps de la nourriture liquide, car les nuits froides empêchent la transformation du sucre. Les adversaires du sucre ont parfaitement raison lorsqu'ils disent que le sucre n'est pas une nourriture pour les abeilles ; ces dernières doivent toujours pouvoir l'intervertir avant de la consommer. Lorsque les colonies, à court de provisions, doivent absolument être secourues au printemps au moyen de sirop, on peut se demander s'il ne serait pas indiqué de profiter des heures chaudes de la journée. Le danger de pillage pourrait peut-être être évité en présentant la nourriture par le trou de vol, ainsi que les journaux apicoles l'ont parfois indiqué. Il me semble que la chose mérite d'être essayée.

6. *Le nourrissage stimulant* est certainement, pratiqué par un expert, un moyen excellent de préparer de fortes populations. Au printemps, il permet un accroissement de la ponte avant l'apport de nectar et permet ainsi à nos colonies d'être prêtes pour le commencement de la récolte. En automne, son action n'est pas moins importante : il aide à la production de jeunes abeilles en

nombre suffisant pour assurer un bon hivernage. Il peut cependant devenir très dangereux si nous négligeons les autres facteurs pollen et la chaleur. En pratiquant le nourrissage stimulant, indispensables à la prospérité des colonies, en premier lieu le comme aussi le chauffage des ruches, nous ne devons jamais oublier qu'une colonie est étroitement liée par cent fils divers aux circonstances extérieures et que ces circonstances ne doivent pas être altérées artificiellement. Le professeur *Zander* a démontré excellemment, dans le travail qu'il a présenté à l'assemblée d'Arbon (*Vérités indiscutables en apiculture*), la nécessité absolue de ne pas détruire l'harmonie d'une colonie.

7. La maladie des abeilles dont on parle le plus actuellement, la *nosérose* dépend dans une large mesure de la nourriture. Cela ne signifie pas que seuls les mauvais apiculteurs, les bousilleurs aient à en souffrir ; le meilleur praticien n'est pas à l'abri de cette maladie, mais il pourra en atténuer considérablement les effets par des mesures convenables, particulièrement par le nourrissage. La dépopulation par la *nosérose* présente, vous le savez, des aspects divers. Une certaine forme, très répandue, peut être considérée comme la preuve qu'on a fait subir aux abeilles un traitement insolite, ou qu'on leur a fait quelque chose de bon en soi, mais au *mauvais moment*.

8. Ce que je viens de dire touchant la *nosérose* s'applique également à la *loque européenne*, car l'action de cette dernière dépend largement de la nourriture. La *nosérose* et le couvain aigre sont toutes deux des maladies du tube digestif et, peut-être pour cette raison, peuvent facilement être influencées par le nourrissage et la façon de le pratiquer. Il en est tout autrement pour la *loque américaine*, qui est une sorte d'empoisonnement du sang des larves, et de l'*acariose*, maladie des organes de la respiration. Cette constatation fait comprendre pourquoi un conférencier parlant des maladies des abeilles doit avoir soin de tenir compte de la nature différente des diverses maladies et ne pas tout mettre à la même sauce. Elle nous dit aussi que seul un charlatan peut prétendre posséder un remède efficace contre *toutes* les maladies des abeilles.

9. L'importance que nous attribuons tous au *pollen* apparaît sous un jour nouveau depuis que nous savons qu'il ne joue pas seulement un rôle considérable dans la sécrétion de la bouillie alimentaire des larves, mais qu'il est encore indispensable pour l'hiver. Les abeilles emmagasinent, en effet, dans ce qu'on nomme le *corps gras*, une couche épaisse d'albumine provenant du pollen et qui peut seule assurer un bon hivernage.

On attache de jour en jour plus d'importance à la nécessité d'avoir au printemps du pollen en abondance. N'oublions pas,

cependant, que le pollen d'automne est également indispensable à nos colonies. Grâce à la réserve d'albumine existant dans leur corps, les abeilles ont la possibilité de produire de la bouillie larvinaire en février déjà. En ce moment, les provisions emmagasinées dans la ruche ne leur sont d'aucune utilité, car elles ne peuvent digérer l'albumine qu'à une température de 30° C. environ. Elles semblent le savoir et ont soin, en automne déjà, de digérer par avance du pollen qu'elles tiendront en réserve pour les jours froids. Lisez à ce sujet l'article de Mlle *Lothmar*, dans le numéro de mai 1939 de la *Blaue*. Tout comme le sirop de sucre, le pollen doit subir une préparation par les abeilles afin d'être pour elles une nourriture convenable et cette préparation demande du temps et de la chaleur. Si nous ne tenons pas compte de ces conditions, il en résulte un état anormal et un affaiblissement des colonies et nous accusons faussement la nosémose, surtout si le microscope fait constater la présence de quelques spores. La question de savoir si et jusqu'à quel point cet affaiblissement des colonies peut préparer le terrain aux maladies infectieuses (nosémose, loque européenne) peut être discutée ; il n'en reste pas moins vrai que ces maladies peuvent apparaître dangereusement dans des colonies régulièrement approvisionnées et que la nosémose se développe moins bien dans une ruche affaiblie que dans une population normale.

10. La question des *succédanés du pollen* existait déjà avant la guerre. La distribution de farine (froment, pois, aleuronal) était longuement discutée chaque année dans les journaux apicoles. Dans ce domaine aussi, des recherches récentes ont réalisé un progrès en mettant à notre disposition une méthode permettant de déterminer si un produit recueilli par les abeilles a pour elles une valeur réelle. On sait que le zèle des abeilles va jusqu'à leur faire recueillir des matières qui leur sont complètement inutiles, comme la sciure et la poussière de charbon. L'examen des glandes nourricières nous met à même de déterminer avec certitude si un succédané a une réelle valeur, c'est-à-dire s'il est capable de provoquer le développement des glandes comme le fait le pollen¹. Un produit qui ne remplit pas ces conditions n'a aucune valeur. Les recherches faites au Liebfeld ont montré que le Gemisal tant vanté doit être rangé parmi ces produits parfaitement inutiles. Par contre, la farine de soja a jusqu'ici répondu à ce qu'on en attendait. Nous devons dire toutefois que les recherches objectives ont été peu nombreuses et nous sommes heureux que nos stations

¹ Nous devons cette belle découverte en premier lieu aux chercheurs tchèques *Soudek* et *Peterka*. Partant du même principe, Mlle *Lothmar* (*Landw. Jahrbuch der Schweiz* 1938) et Mlle *G. eHss* (sup. 2 de la *S.B.Z.* 1942) ont obtenu d'autres résultats précieux touchant la physiologie de la nourriture de l'abeille.

d'observations veuillent bien s'occuper de la solution rationnelle de ce problème.

Je ne saurais, en ces temps de guerre, terminer ces considérations sur la nourriture des abeilles, sans exprimer à l'*Office fédéral de l'alimentation*, particulièrement à son directeur, M. le Dr J. Käppeli, qui vient de se retirer, les remerciements des apiculteurs suisses pour sa compréhension des intérêts de l'apiculture, tant dans la question du sucre qu'au sujet de la protection des plantes mellifères. Nous sommes persuadé que cette bienveillance nous sera conservée par la nouvelle direction. Nous ne pouvons savoir quelles restrictions nouvelles peut nous apporter encore la guerre, mais nous voulons espérer qu'enfin le ciel s'éclaircira et qu'une bonne année viendra diminuer quelque peu le souci que nous cause notre alimentation et celle de nos abeilles.

Trad. de J. M.



Rendement de l'apiculture suisse en 1942

Le Secrétariat des paysans suisses nous communique le résultat de ses calculs concernant le rendement brut épuré de l'agriculture suisse en 1942. Le *Bulletin* ne peut évidemment pas reproduire *in extenso* ce document intéressant qui sera d'ailleurs publié par la plupart des journaux. Il nous paraît toutefois indiqué, non pas de comparer le produit de l'apiculture à celui de la grande culture, mais de tirer du tableau général quelques chiffres d'un intérêt spécial pour les apiculteurs. Voici ces chiffres en millions de francs ; ceux entre parenthèses se rapportent à 1941 :

Production totale, 1784 (1707,2) ; apiculture, 16,5 (6,0) ; culture de la betterave à sucre, 9,8 (7,5) ; moutons, 9,4 (7,1) ; lapins, 18,9 (17,9) ; tabac, 3,2 (3,0) ; chevaux, 13,5 (14,7) ; plantes oléagineuses, plantes textiles et autres, 3,6 (2,0).

Le produit total de l'exploitation des animaux, y compris les abeilles, étant de 1123,1 millions, celui de l'apiculture représente 6,8 % de ce dernier. On voit que le rendement des ruchers fut plus

important que celui de la plupart de ce qu'on nomme les branches mineures de l'agriculture. Notons encore que l'arboriculture fruitière figure au total pour 170,7 millions et qu'elle est certainement redevable d'une partie importante de ce beau résultat au travail de nos modestes insectes.

Amélioration du miel fermenté

A propos d'un article du Dr Schläppi, dans la *S. B. Z.*, mettant en garde les apiculteurs contre la tentation d'utiliser le miel fermenté pour la nourriture des abeilles, le *Bee World* écrit : « Les apiculteurs suisses semblent ignorer la manière de traiter le miel fermenté publiée dans ce journal il y a plusieurs années et citée par Gale en 1931. Le miel fermenté est soigneusement fondu au bain-marie, la température de l'eau ne devant pas dépasser 145° F. (63° C.). Un nouet de mousseline contenant à peu près une cuillerée à soupe de chaux éteinte pour 10 kg. de miel est alors suspendu dans la masse maintenue chaude encore pendant une heure. Après ce temps, la chaux est enlevée et on laisse refroidir. Le miel obtenu ainsi n'est peut-être pas de toute première qualité, mais il est fortement amélioré. »

Chauffage des ruches, destruction des forêts

Un apiculteur schaffhousois qui signe *Apis* et qui parle, ou plutôt écrit, comme s'il était une abeille, s'est élevé dernièrement contre le chauffage des ruches en avançant des raisons plausibles. Aujourd'hui, il jette un cri d'alarme à propos de la destruction systématique des forêts. « Nous sommes, dit-il, 60 millions (d'abeilles) habitant à peu près 3000 ruches dans le canton de Schaffhouse, et nous avons besoin chaque année de 120 tonnes de pollen que seule la forêt peut nous procurer. » *Apis* pourra-t-il sauver la forêt ?

Notons que 120 tonnes pour 3000 ruches, cela fait 40 kg. en moyenne par colonie.

Curieuses conditions

Avis paru dans *Alpes et Provence*, Marseille : « Le groupe des apiculteurs spécialisés dispose de sucre pour la nourriture des abeilles. Il faudra s'engager à rendre un poids de miel double du sucre reçu. Adresser les demandes à..., etc. »

Et si la récolte ne donne rien ? Généralement, c'est lorsqu'on n'a pas de miel qu'on a surtout besoin de sucre.

Besoin peut-être excessif de liberté

Croirait-on que certains apiculteurs anglais font opposition à un projet prévoyant la déclaration obligatoire des cas de loque existant dans leurs ruchers ou dans leur voisinage ? Il leur paraît

intolérable que leurs abeilles puissent être inspectées officiellement et détruites éventuellement. Ils citent le cas de la France, où la déclaration obligatoire aurait diminué considérablement le nombre des apiculteurs, mais non celui des cas de loque. Et celui de la Suisse, où d'excellents résultats auraient été obtenus par l'éducation des apiculteurs et la persuasion.

Nous devons dire à nos collègues anglais que la déclaration obligatoire existe chez nous dès 1911 et que nous estimons que la lutte contre les épizooties des abeilles est vaine sans l'obligation.

J. Magnenat.

Echos de chez nous

La discussion est ouverte... c'est la conclusion du « gendarme » que notre cher rédacteur a mis à la suite de la correspondance de M. E.-P. Townley.

Certainement, le système de ruche n'est pas le seul facteur pour la récolte. Avec la flore actuelle de la Suisse romande, les ruches Dadant ou Layens sont trop grandes, car elles n'arrivent pas à leur complet développement pour la dent-de-lion et les arbres fruitiers ; quand les autres fleurs donnent leur nectar, la faucheuse arrive et le temps de butiner est trop court.

A cause de l'élevage des reines, j'ai dans mon rucher des grandes et des petites ruches, des cadres entiers et des demi-cadres, des ruches simples et des doubles. A part deux Layens, tout est avec le cadre D.-B.

L'année 1942 nous a donné une assez bonne récolte. J'ai constaté que mes ruches de 12 demi-cadres m'ont autant donné que les ruches de 10 grands cadres. Deux ruches ont essaimé, c'étaient des D.-B. complètes.

Voilà pour les ruches. Quant au miel, j'attribue la bonne récolte au temps favorable, à la dent-de-lion et surtout... aux champs de colza. Lorsqu'il y a à butiner, nos abeilles ne se font pas prier pour aller à l'ouvrage, mais lorsqu'il n'y a pas de miel, quelle que soit la ruche, elles ne peuvent pas emmagasiner.

A cause des circonstances que nous vivons actuellement, le miel s'est vendu un peu cher, mais si nous prenons la moyenne des trois dernières années, nous constatons que les heures de travail des apiculteurs ne sont pas payées trop cher. Si le miel s'est vendu facilement, c'est que le miel étranger n'a pas pu arriver comme autrefois... d'Amérique ou de la zone.

Nous savons tous que la Suisse ne produit pas tout le miel dont elle a besoin. Nous savons aussi que l'Etat prélève un droit de 1 fr. 27 brut sur chaque kilo de miel qui entre en Suisse, mais nous savons aussi qu'il y a des importateurs qui passent à côté de la douane au moyen de la zone franche. Le 23 novembre 1939,

sur la plainte d'une maison de détail, le tribunal de Berne a condamné à la prison avec sursis et à des amendes de fr. 500.— trois fraudeurs qui vendaient du miel du Guatemala pour du miel suisse. Les étiquettes, pour ce miel, ont été commandées par un président de section d'apiculture vaudoise *qui contrôle le miel de ses sociétaires ??* L'imprimeur crut travailler pour une section et non pour un fraudeur, trafiquant avec le nom de « Miel suisse ».

Je ne critique pas les négociants qui importent le miel étranger dont la Suisse a besoin, par contre je comprends difficilement que des apiculteurs donnent la main à un commerce illégal en usant et abusant de leur autorité pour favoriser cette contrebande.

Je regrette aussi que l'ami Magnenat, dans ses « Echos de partout », ne donne pas aussi les « Echos de chez nous », surtout les condamnations de tribunaux qui seraient un garde-à-vous pour ceux qui voudraient commencer ce métier.

Je suis d'accord avec M. Townley que le prix du miel ne doit pas empêcher la vente..., mais cette année, tout est cher... le beurre se vend fr. 7.— le kg., le sucre vaut 1 fr. 30... tout est relatif... le miel est un aliment de première qualité. Lorsque les circonstances changeront, certainement il reviendra à un prix abordable, ces choses se produiront quel que soit le système de ruche que nous aurons et malgré tous les changements possibles..., les apiculteurs romands aimeront toujours leurs abeilles.

Onnens, le 9 janvier 1943.

Aug. Lassueur.

Sucre de betteraves

Voici quelques détails sur ce sucre de betteraves « extraction en amateur ». J'ai essayé le procédé qui a été donné dans le journal de juillet dernier et je veux vous donner les grandes lignes de cette opération. J'ai été très déçu des résultats, car nous ne sommes pas installés pour avoir un rendement qui paie ses peines. Je pensais obtenir un beau sirop clair, mais, hélas, il est foncé, assez doux, avec un fort goût d'ovomaltine et je ne crois pas que nos abeilles seraient enchantées de cette « mixture ».

Voilà comment je m'y suis pris : J'ai acheté 300 kg. de betteraves. Il m'a fallu deux jours entiers pour les couper, plus deux jours pour la recuite du jus et arriver au sirop. J'ai dû cuire sept chaudières de 50 litres pendant 50 minutes chacune, puis pressurer et recuire 24 heures pour avoir 15 kg. de sirop que je ne veux même pas essayer de donner à mes abeilles, car je crois que ce serait un remède « anti-abeilles » au lieu d'être une bonne nourriture.

Je ne peux vous décrire tout le tralala que j'ai eu, sans compter que la bourgeoise me regardait d'un drôle d'œil, et tout ceci

pour peu de chose. Pour ne pas avoir trop de perte, j'emploie ce sirop en guise de saccharine, pour ne pas avoir tout perdu.

Voici mon compte :

300 kg. de betteraves à fr. 10.— les 100 kg.	Fr. 30.—
Transport	» 8.—
Pressurage	» 2.—
Chauffage	» 5.—
Total	Fr. 45.—

Le travail et les ennuis, je n'ose pas les additionner.

Je souhaite que d'autres apiculteurs aient mieux réussi que moi.

R. Bt.

Défense anti-aérienne !

En ce bel automne 1942, nous avons le privilège de posséder parmi nous, comme vendangeur, un administrateur postal.

Il nous raconta, parmi beaucoup d'autres choses intéressantes, quelques souvenirs du temps où il était occupé dans les ambulants.

« Vous ne vous figurez pas, disait-il, les choses extraordinaires qui se trouvent dans les sacs et colis postaux, surtout dans ceux qui proviennent des pays chauds, insectes curieux emprisonnés par mégarde, singe, serpent, etc.

Même une fois sur la ligne Berne-Lausanne, peu après Fribourg, quelques abeilles se mirent à voler dans le compartiment et comme leur nombre augmentait rapidement, un des postiers se mit à rechercher d'où elles pouvaient bien venir. Il finit par découvrir un essaim dont la caisse qui le contenait était déclouée ; et comme le péril augmentait d'un instant à l'autre, le jeune homme, saisi d'une héroïque résolution, décida de se sacrifier pour les autres comme Winkelried à la bataille de Sempach : il ouvre toute grande la portière et, d'un magistral coup de pied, il envoie la caisse et son contenu rouler en bas le talus !

En gare de Romont déjà, les dernières abeilles avaient quitté le compartiment par les fenêtres laissées ouvertes. »

C'est ainsi qu'il y a une vingtaine d'années, un essaim expédié en bonne et due forme n'arriva pas à destination.

Expéditeurs d'essaims, un petit conseil : prenez garde que vos caisses soient solides, sinon vos mignons avions seront victimes de la défense anti-aérienne des employés postaux !

P. Javet.

A bâtons rompus

(Suite du N° 12, décembre 1942)

— Notre insecte est vraiment merveilleux, Monsieur Nini, cependant il est à supposer que la température de la ruche n'est pas uniforme partout ?

— En effet, Mesdemoiselles, la chaleur du groupe d'abeilles ne peut être

moindre que 15° C. nulle part et comme la chaleur vient du centre, pour qu'il y ait 15° au bord de l'essaim, il faut qu'il y ait plus de 15° C. au centre. Toutefois, dans la ruche même, mais en dehors du groupe, la température est loin d'être tenue aussi haute. Car les abeilles peuvent non seulement se réchauffer, mais aussi empêcher très efficacement la chaleur de sortir de la grappe. Il s'est rencontré des cas où le thermomètre marquait à l'intérieur de la ruche un chiffre de 20° C. plus froid qu'à l'intérieur de l'essaim.

Les abeilles se placent autour de la sphère côte à côte et l'abdomen à l'extérieur, elles entrecroisent ensemble les poils de leur thorax, ce qui empêche très efficacement la chaleur de sortir.

Aussi longtemps que les abeilles peuvent tenir la température de leur groupe entre 10 et 20° C., elles sont dans leur plus grande immobilité, dans un état d'hivernement parfait ; leur grappe est alors peu compacte, couvrant 7 à 9 rayons, elles ne font entendre qu'un léger murmure et ne consomment qu'une infime quantité de provisions.

Dès que la température se refroidit, que le thermomètre enregistre par exemple 10 à 15° C. sous zéro, les abeilles resserrent alors leur grappe et deviennent plus actives pour maintenir la chaleur à un degré convenable. Cette agitation, que l'on peut comparer à une sorte de gymnastique, entraîne une dépense de miel correspondant au degré de chaleur qu'elles doivent produire. En outre, cette plus grande consommation de miel a pour conséquence une plus grande accumulation de matière fécale, ou partie non digestible du miel, dans les intestins de l'insecte.

En conséquence, une condition essentielle qui favorise le bon repos des abeilles, est qu'elles possèdent des provisions saines. Du miel de fleurs de nos prairies est l'idéal ou, à son défaut, du bon sirop de sucre blanc fait à chaud, légèrement bouilli et bien écumé. Du miellat, à cause de la dextrine qu'il renferme, du miel non mûri ou du sirop fait à froid ou brûlé, contenant une plus grande quantité de matières non digestibles, chargent les intestins des abeilles qui en éprouvent un grand malaise, ne pouvant se vider pendant les jours froids de leur réclusion. Ce malaise cause de l'agitation qui, elle-même, entraîne une plus grande consommation de provisions ; cette plus grande absorption de nourriture aggrave le mal et, finalement, il se manifeste de la dysenterie, maladie qui fait que les abeilles ne peuvent plus retenir leurs matières fécales. Si la maladie fait son apparition à trop bonne heure, la colonie risque de ne pas passer l'hiver.

Une autre condition pour un repos idéal des abeilles en hivernage est de n'avoir que des colonies très fortes. Moins le groupe d'abeilles est considérable, plus il se refroidira vite et plus il faudra d'activité de la part de chaque abeille pour entretenir une bonne température, étant donné que peu nombreuses elles doivent engendrer la même chaleur que la colonie forte et qu'en raison même de leur petite masse le froid les pénètre plus facilement. Lorsque le thermomètre marque 6° C. par exemple, une colonie forte est encore dans une somnolence à peu près parfaite, leur groupe est peu serré et nos chères petites bestioles ne doivent qu'à peine s'activer pour garder une bonne température ; tandis que le froid gagnerait les abeilles de la colonie faible, si elles ne se seraient les unes contre les autres et ne faisaient davantage de mouvements musculaires, tout en consommant une plus forte quantité de provisions.

Si vous connaissez bien, Mesdemoiselles, vos colonies faibles et les fortes, vous vous convaincrez facilement de la différence. C'est une bonne chose de réduire la capacité des ruches faibles pour qu'elles conservent mieux leur chaleur, mais le mieux, c'est de n'avoir que des colonies fortes lors de la mise en hivernage.

— Nous vous avons dit, Monsieur Nini, à notre arrivée, que nous avons de nombreuses questions à vous poser. Nous aimerions encore savoir deux choses : d'abord est-il vrai que la reine pond parfois en hiver et quelle est la cause de cette anomalie ?

— Il arrive quelquefois, Mesdemoiselles, que notre gracieuse mère abeille

ponde pendant la saison des frimas, ce qui est désastreux, et comme la reine ne pond que quand la température est de 36° C., il faut donc que, parfois en hiver, cette chaleur excessive soit développée dans l'intérieur de l'essaim.

Quels sont les facteurs qui peuvent provoquer cet excès de chaleur ? Premièrement, une température immodérément froide à l'extérieur de l'essaim peut amener ce résultat à l'intérieur du groupe hivernal. C'est dire qu'il y a une relation inverse. Comme il n'est pas possible de maintenir toutes les abeilles à environ 15° C. si le froid est très grand à l'extérieur de l'essaim, il faut nécessairement que la chaleur soit très élevée à l'intérieur pour arriver assez vite, malgré les obstacles, aux abeilles du bord de la grappe.

Un autre facteur, c'est de troubler les colonies pendant l'hivernement ; ces troubles peuvent être occasionnés soit par l'apiculteur qui touche à la ruche pour des motifs des plus futiles, soit par des animaux, tels que chiens, chats, poules, oiseaux, comme les mésanges et les pics, soit encore par des branches d'arbres qui viennent, agitées par les vents, frapper contre les ruches. Les filles d'Aristée s'animent, s'excitent et réchauffent la température.

Enfin un dernier facteur assez fréquent, c'est la dysenterie. Les abeilles deviennent nerveuses et agitées et font également monter la hauteur barométrique.

Une fois que Sa Majesté a commencé à déposer des œufs, même si on enlève les causes, d'ordinaire la ponte se continue parce que les ouvrières maintiennent alors la température à 36° C. pour élever le couvain.

(A suivre.)

Nini.

Mercuriale hebdomadaire du miel indigène

DECEMBRE 1942

Prix moyens suisses

(Communiqués par le Service du Contrôle des prix
du Département fédéral de l'économie publique.)

Genève	7.25	Aarau	7.20
Lausanne	7.25	Lenzburg	7.25
Vevey	7.20	Baden	7.25
Yverdon	7.25	Zoug	7.25
Payerne	7.25	Zurich	7.25
Berne	7.25	Winterthour	7.25
Thoune	7.25	St-Gall	7.25
Langnau	7.25	Coire	7.25
Granges	7.20	Bellinzzone	7.25
Soleure	7.25	Lugano	7.25
Langenthal	7.20	Schaffhouse	7.20
Olten	7.25		

Prix moyen suisse 7.24

Dons reçus

Entr'aide : L. Hæsler, St-Aubin, fr. 5.— ; Coindet, fils, Marchissy, fr. 2.— ; L. Fontannaz, Lutry, fr. 2.—.

Bibliothèque : Coindet, fils, Marchissy, fr. 2.— ; Anonyme, Noréaz, fr. 3.—.

Bulletin : Mad. Bourgeois, Bex, fr. 3.—.

NOUVELLES DES SECTIONS

Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture

Convocation

L'assemblée des délégués de la Fédération vaudoise des Sociétés d'apiculture est convoquée pour le dimanche 21 février 1943, Restaurant de la Cloche, Lausanne, à 14 h. 15.

Ordre du jour : 1. Contrôle des délégations ; 2. Verbal ; 3. Rapports : a) du président, b) du caissier, c) des vérificateurs des comptes ; 4. Admission de la section « Le Chamossaire » ; 5. Nomination des sections vérificatrices pour 1944 ; 6. Nomination du Comité (le secrétaire est démissionnaire ; les deux autres membres du bureau remettent leur mandat à disposition des délégués) ; 7. Fixation de la cotisation annuelle ; 8. Etat sanitaire dans le canton (M. Valet) ; 9. Propositions et vœux des sections ; 10. Propositions individuelles.

Les sections qui auraient des vœux ou propositions à présenter à l'assemblée sont invitées à en communiquer le texte dix jours à l'avance au Comité.

Pour le bureau de la Fédération vaudoise d'apiculture,
Le président : *M. Soavi*.

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale, lundi 8 février, à 20 h. 30 précises, au local, Rue de Cornavin 4.

Sujet : Education des abeilles et de l'apiculteur.

Lundi 15 février, au même local et à la même heure, Cours de comptabilité, système de Brugger, par notre collègue F. Horrisberger, expert-comptable.

Côte Neuchâteloise

Les membres qui ont trente ou trente-cinq ans d'activité sont priés d'en informer sans retard le président s'ils n'ont pas encore reçu le diplôme de la section ou le gobelet de la Romande.

Béroche et environs

Dans sa dernière assemblée, la société a procédé à la nomination de son Comité comme suit : Président, Henri Porret, à Fresens ; vice-président, Th. Muller jun., à St-Aubin ; secrétaire, André Frutiger, à Vaumarcus ; caissier, André Roulier, à Gorgier ; membres, Paul Ribaux, à Chez-le-Bart, Louis Chaupuis, à Sauges et Armand Lauber, à Bevaix.

Elle a en outre décidé d'entreprendre une collecte de miel parmi ses membres pour les soldats malades. Un centre collecteur est désigné chez M. Th. Muller-Michel, à St-Aubin.

Société d'apiculture de Lausanne

Par suite de circonstances diverses, l'assemblée générale ne peut avoir lieu comme d'habitude au début de février. Elle est fixée au *dimanche 28 février*, à 14 h. 30 très précises, à l'Ecole normale, Place de l'Ours, Lausanne.

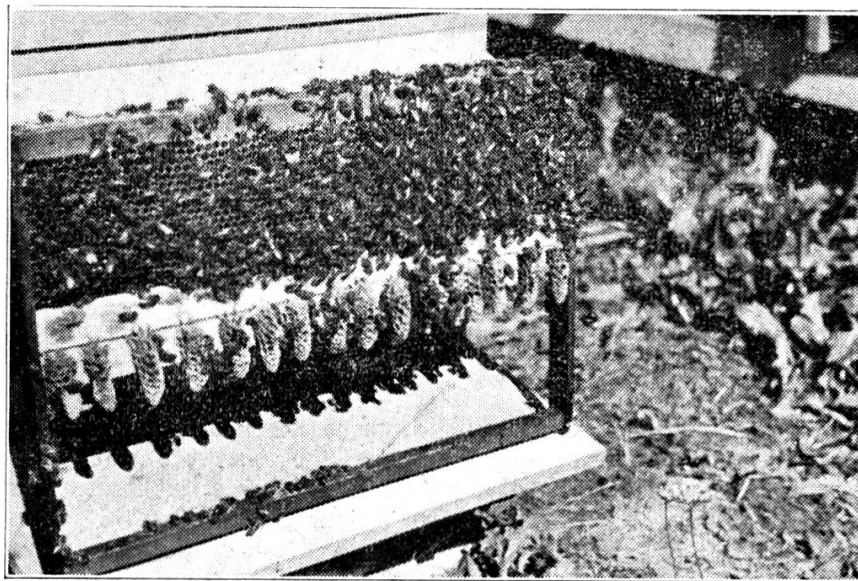
Ordre du jour statutaire.

Présentation du film « La vie des abeilles ». Ce très beau film, préparé pour l'Exposition nationale, est encore peu connu en Suisse romande. Tous les sociétaires voudront le voir. Les propriétaires de ruches, non sociétaires, sont cordialement invités.

Réunion amicale, le samedi 13 février, à 20 heures, au Café du Midi, Grand-Pont 14.

Sujet : Humidité et moisissures. Expériences personnelles à présenter.

Le Comité.



Au rucher de Ch. Ruckstuhl fils, Genève.
Un bel élevage de reines, système Heyraud.

Section des Alpes

Convocation

La séance d'hiver aura lieu le dimanche *14 février 1943*, à *Aigle (Hôtel du Nord, 1er étage)*, à 14 heures.

Ordre du jour : 1. Admissions de nouveaux membres ; 2. Procès-verbal ; 3. Communications du Comité ; 4. Propositions individuelles.

La séance débutera par la *projection d'un film apicole* du plus haut intérêt.

Nous vous recommandons particulièrement cette rencontre, en vous priant d'y inviter vos proches ainsi que toute personne susceptible de devenir sociétaire.

Le présent avis tient lieu de convocation.

Le Comité recommande en outre la question des « apports sur le bureau », à annoncer d'avance au président, et renouvelle son appel auprès des trop nombreux sociétaires qui n'ont pas encore remis leur fiche individuelle au secrétaire.

Du 15 janvier 1943.

Pour le Comité : *A. Porchet, secrétaire.*

Groupe de Blonay

Première réunion de l'année, dimanche 7 février 1943. Rendez-vous à l'Hôtel de Bahyse, à 14 heures.

Ordre du jour : Prévention de l'essaimage. Formation de nuclei. Elevage des reines avec emploi du plateau-séparateur à six entrées.

Causerie de M. Edm. Townley. Démonstrations et entretiens.

Les chefs du groupe : *E.-P. Townley, Chapedon.*

Côte vaudoise

Un mien parent avait été frappé au Comptoir par l'ingéniosité de la ruche moderne et des renseignements intéressants donnés à ce sujet par ses constructeurs. De là à mettre au courant notre Comité de section de cet art nouveau dans l'apiculture, de désirer la convocation d'une séance d'automne et de prier les innovateurs d'y venir faire une démonstration, il n'y avait qu'un pas qui fut vite franchi. Et voilà pourquoi le dernier dimanche de décembre, sur les septante membres que compte la section, trente étaient présents, désireux d'apprendre ce qu'on pouvait inventer de nouveau dans l'apiculture.

Au début de la séance, présidée par M. L. Rochat, de la Ferme-sur-Mont, il est rapidement passé en revue différentes questions toujours au premier plan dans la conduite du rucher. Nourrissage, essaimage, vente des miels dans laquelle les jolis bocaux en carton ont rendu de précieux services, enfin l'énumération des coins privilégiés pour la récolte. Le bord du lac n'en était pas, mais bien les forêts en pente du Jura avec la contrée de Gingins au haut de l'échelle. Cause unique : la miellée des sapins. Par ailleurs, le colza a joué le rôle prépondérant. Qu'on en prenne bonne note et un compliment à l'adresse des autorités qui facilitent, encouragent le transport de ruches à proximité immédiate de ces superbes champs jaunes où elles puisent avec furia lorsque le temps est propice.

Revenons aux personnages en vue dans la section. Le président Rochat dont les nombreuses remarques marquées du bon sens sont toujours écoutées avec plaisir. En surplus, grand observateur. Le secrétaire Theintz qui, régulièrement chaque année, demande la parole pour annoncer qu'il n'accepte pas de réélection. En voilà un qu'on fait asseoir lestement et reprendre son crayon ! Tant pis pour lui, pourquoi s'acquitte-t-il si bien de ses fonctions ? Et voulez-vous savoir comment j'ai résumé mon rapport de Commission de gestion : « M. Guizolan, de St-Prex, caissier incomparable, félicitations sur toute la ligne ! »

Nous arrivons au gros morceau de la séance. Démonstration de la ruche nouvelle moderne dont un bel échantillon est devant nos yeux. La lecture à ce sujet de la brochure des deux constructeurs nous avait demandé un gros effort des méninges pour la compréhension. La conférence donnée par MM. Cuénod et Townley a facilité la compréhension de cette nouveauté qui prévoit le contrôle de l'essaim au moment de la récolte, l'arrêt de l'essaimage en supprimant les causes telles que la trop grande chaleur dans la ruche. Il s'agit surtout de séparer les jeunes et les vieilles abeilles. Nous ne voulons pas allonger et accaparer trop de place dans le *Bulletin*. Donnons plutôt le conseil aux sections de demander causerie et démonstration à ces deux aimables Messieurs qui se sont prêtés pour finir à toutes les questions posées. Leur ruche et eux-mêmes étaient littéralement assiégés. Deux membres, cependant, se tenaient à l'écart. L'âge, la fatigue, pensez, ils sont tous deux nés le 12 octobre 1865. On la fait presque à Mathusalem, ce vieux patriarche biblique ! *H. Berger.*

Section Ajole-Clos-du-Doubs

Conférences avec film en couleurs : *La vie des abeilles dans la ruche* ; dimanche 14 février. Assemblée générale : 11 avril. Précisions et détails paraîtront, à temps voulu, dans les journaux locaux. *Le président.*

NOUVELLES DES RUCHERS

A. Gafner. — Du 8 janvier 1943.

L'année 1942, au point apicole, nous laissera, malgré la guigne du 11 juil-

let (un orage formidable dans notre région), quelques beaux kilos de miel. Comme dit ci-dessus, notre beau Val-de-Ruz (du moins la partie de l'endroit) a été handicapé. Une moyenne de 6 kg. par colonie a été notre lot. Pour les philosophes, beau résultat ! Peu d'essaims et le 90 % de cette marchandise a pris la clef des champs. Jamais, depuis ma carrière apicole (cinquante ans), je n'ai enregistré un pareil exode.

L'automne 1942 a été parfait comme conditions pour faire une préparation d'hivernage apicole. Heureusement que nos autorités nous ont fourni du sucre pour hiverner nos petites amies. L'ordonnance fédérale nous recommandait de mettre en réserve 2 kg. de sucre et 2 kg. de miel par colonie. C'est regrettable de constater que les membres des Commissions qui s'occupent de faire les ordonnances ne sont pas des *apiculteurs*. Malgré toute notre bonne volonté pour faire la réserve officielle, cela nous a été impossible ; nous avons été obligé de nourrir abondamment. C'est le secret d'un bon hivernage, nourrir copieusement, de façon à ce que nos colonies puissent passer les mauvais jours à l'abri de la famine.

Espérons que rien ne nous entravera dans notre activité apicole, de façon à pouvoir donner toute notre valeur à l'économie nationale.



MIEL DU PAYS
GARANTI PUR
BOÎTES à MIEL

imprimées en 4 couleurs,
1/4, 1/2 et 1 kg. contenu.
Bidons et boîtes en aluminium et en
fer blanc. - Demandez sans engage-
ment échantillon et prix-courant !

R. Meier. Künten (ARGOVIE)
TEL. 3.31.71
Maison spécialisée pour l'apiculture

Candi Mellifère

Baillod

Nourrissement stimulant par excellence des abeilles pour le printemps.

Blocs ronds de 9 cm et plaques 28 × 10 × 2 cm.

Prix par kg. **Fr. 2.40**, port en plus

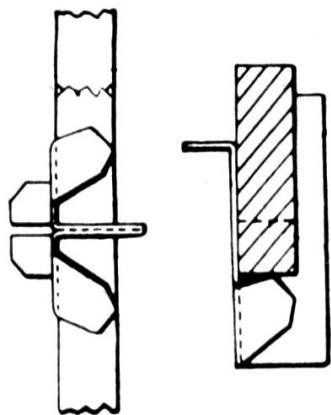
Sans coupons de sucre pour cette année mais à quantité quelque peu réduite.

Th. Baillod,

Numa Droz 173, La Chaux-de-Fonds.

A VENDRE en bloc **séries complètes du Bulletin** 1923-1942.

Gérard Planchamp, Vouvry (Valais).



Les reines métalliques brevetées Espaceurs-guide-mobiles

s'adaptent aux cadres genre D.-B., bois de 7, 7 1/2 et 8 mm d'épaisseur.

Contre 50 cts en timbre j'expédie une reine métal, les instructions ainsi qu'une méthode très avantageuse pour transformer les ruches habitées (suppression des agrafes-équerres).

Victor Pittier, Hirzelstrasse 8, Zurich 4.

ON CHERCHE A ACHETER

vieux rayons, cire, déchets de cire, miel garanti pur, essaims (emballage à disposition). Paiement comptant. Suis acheteur de rayons tous systèmes avec miel.

V. Bühler, Hönggerstrasse 119,
Zurich 10. OF7056Z

CIRE GAUFREE (1^{re} qualité)

garantie 100 % d'abeilles. — Fabr. par gautrier, à grandes cellules et cellules normales
Nombre de cellules pour couvain : 560, 620, 640, 700, 750, 760, 800, 820. Nombre de cellules pour hausse (sections) : 660, 820, à feuilles minces. Gaufrage à façon. — Fonte de vieux rayons.

Prospectus sur demande.

J. HÄNI, SENNIS, GÄHWIL (ST-GALL)

Etablissement d'Apiculture

J. et Ed. Bassin, Marchissy

(Vd) TÉL. 9.87.38

**Ruches D.-B., D.-T., ruches pastorales,
ruches-pépinières, cadres, coussins-nourrisseurs,
ruchettes d'élevage RUCKSTUHL et tout matériel**

Travail soigné

Prix-courant franco

Dépôts : **M. Ruckstuhl**, apiculteur-éleveur, Chambésy. — **M. Jaunin**, apiculteur, Ogens.

Attrape-essaim „ Zénith “

Cet appareil se place devant le trou de vol sans gêner en aucune façon les abeilles pendant leur activité, empêche une perte d'essaim et de miel. Il attrape également les faux-bourdons. La partie métallique est en aluminium, plus de rouille possible, il est de durabilité illimitée. Ne devrait faire défaut dans aucune installation apicole. — Modèle 1943 perfectionné. — Plus nécessaire d'enlever les entrées de ruches pour la pose. — Nombreuses références.

Grille à reine „ Zénith “

Tout apiculteur soucieux de ses ouvrières remplace le zinc perforé par la grille à reine „ ZÉNITH “. Celle-ci présente les avantages suivants : rigidité absolue, distance entre les tringles arrondies rigoureusement observée, aucune partie anguleuse, plus de ponte dans la hausse, grille en métal rigide et inoxydable.

S'adresser au fabricant : **Robert Drechsel, Villeret.**

FABRIQUE DE RUCHES

O. BOILLAT

LOVERESSE (J.-B.)

Médaille d'or Berthoud 1924

Spécialité de ruchers - pavillons démontables
Ruches et cadres tous systèmes
Ruchettes-pépinières, matelas-nourrisseurs

Hausses avec partitions et jeu de planchettes spécial

TRAVAIL SOIGNÉ

Prix courant sur demande